

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS234/9
13 juin 2001

(01-2942)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – LOI DE 2000 SUR LA COMPENSATION POUR CONTINUATION DU DUMPING ET MAINTIEN DE LA SUBVENTION

Demande de participation aux consultations

Communication de la Thaïlande

La communication ci-après, datée du 11 juin 2001, adressée par la Mission permanente de la Thaïlande à la Mission permanente des États-Unis, aux Missions permanentes du Canada et du Mexique et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Je me réfère à la demande de consultations présentée par le Canada et le Mexique au sujet de la question "États-Unis – Loi de 2000 sur la compensation pour continuation du dumping et maintien de la subvention" (WT/DS234/1, G/L/452, G/ADP/D36/1 et G/SCM/D43/1), qui a été distribuée le 1^{er} juin 2001.

Le Royaume de Thaïlande a un intérêt commercial substantiel dans la question et demande, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, à participer aux consultations. Je vous saurais gré de bien vouloir informer ma délégation de la date et du lieu des consultations.
